



EVADIX SA
Rue de Namur 160/4
1400 Nivelles
R.P.M. Nivelles 0 467 731 030

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 MAI 2019

PROCURATION

Le (La) soussigné(e)

Monsieur / Madame,
ci-après dénommé(e) le « mandant »,

domicilié(e) à

.....

dont le numéro de Registre national (ou de Carte d'identité) est le suivant

.....

agissant en qualité d'actionnaire de la société anonyme « EVADIX », ayant son siège social à
1400 Nivelles, Rue de Namur 160/4,

dont il (elle) possède action(s),
constitue par la présente, pour son mandataire spécial avec faculté de substituer :

Monsieur / Madame,
ci-après dénommé(e) le « mandataire ».

La présente procuration a pour effet de le (la) représenter à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra au siège social, le 13 mai 2019 à 16 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration afférent aux comptes annuels statutaires de la société, arrêtés au 31 décembre 2018.
2. Présentation desdits comptes.
3. Rapport du commissaire sur les comptes statutaires.
Proposition de résolution Les comptes annuels statutaires, les rapports de gestion et les rapports du commissaire arrêtés au 31 décembre 2018 de la SA EVADIX sont approuvés.
4. Affectation du résultat.
Proposition de résolution L'affectation du résultat, telle que proposée par le Conseil d'administration, soit le report d'une perte de EUR 83.323,24 est approuvée.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire au titre de l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice 2018.
*Proposition de résolution La décharge aux administrateurs au titre de l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice 2018 est acceptée.
La Décharge au commissaire au titre de l'accomplissement de son mandat pour l'exercice 2018 est acceptée.*
6. Renouvellement des mandats de Pascal Leurquin en tant qu'Administrateur délégué, Crina Iftimia en tant qu'Administrateur exécutif, la société The Next Limit s.p.r.l., représentée par Monsieur Didier de Coninck, en qualité d'administrateur non exécutif, la société Agropellets s.p.r.l., représentée par Monsieur Jean-François Gosse, en qualité d'administrateur indépendant, Roger Malchair en tant qu'Administrateur non exécutif. Décision quant à la rémunération.
*Proposition de résolution Le renouvellement des mandats de Pascal Leurquin, en qualité d'administrateur et administrateur délégué et de Crina Iftimia, en qualité d'administrateur non exécutif est accepté pour 4 ans. Les mandats sont rémunérés.
Le renouvellement des mandats de la société The Next Limit s.p.r.l., représentée par Monsieur Didier de Coninck, en qualité d'administrateur non exécutif et de la société Agropellets s.p.r.l., représentée par Monsieur Jean-François Gosse, en qualité d'administrateur indépendant est accepté pour 2 ans. Les mandats sont rémunérés.
Le mandat de Roger Malchair en tant qu'administrateur non exécutif n'est pas renouvelé.*
7. Divers

En conséquence, le (la) mandant(e) donne au (à la) mandataire précité tous pouvoirs à l'effet de, pour lui (elle) et en son nom, délibérer sur les objets inscrits à l'ordre du jour susmentionné, émettre tous votes, amender ou rejeter toutes décisions se rapportant à l'ordre du jour, faire toutes déclarations, substituer, élire domicile, signer tous actes, pièces, registres, listes de présences et procès-verbaux, et, en général, faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

En outre, le mandataire peut notamment :

- assister à toute autre assemblée générale ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer ;
- déclarer avoir reçu un exemplaire et avoir parfaite connaissance des rapports dont question à l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 24 des statuts (« Représentation »), le (la) mandant(e) précise expressément au (à la) mandataire le sens dans lequel celui-ci (celle-ci) se doit de voter aux propositions de résolution mentionnées ci-avant. En l'absence d'instructions de

l'actionnaire, le (la) mandataire exercera son droit de vote positivement aux propositions de résolution mentionnées ci-avant.

Fait à

Le/ / 2019

(Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »)